

République française
Département de l'Isère



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Comité Syndical N° 03-03/2024

Nombre de membres : 10
Présents : 08
Votants : 10
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Séance du Comité Syndical
Le 27 mars 2024
à Montbonnot-Saint-Martin

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni publiquement en session ordinaire dans la salle du conseil de la Mairie de Montbonnot-Saint-Martin, sous la Présidence de M. Gilles FARRUGIA, Président,

Date de la convocation : 21/03/2024

Titulaires Présents : M. FARRUGIA,
Mme FLAMAND,
MM.BONNET, FEROTIN,
MM. DEGRANGE, DURET, OLLEON

Suppléant Présent : Mme MARTIN-BLOCH
Pouvoirs : M.BENOIT à Mme FLAMAND
Mme BESSON à M. DURET

La séance est ouverte, M. Dominique BONNET est nommé Secrétaire de séance :

OBJET : Finances – Demande de subvention pour la rénovation de l'éclairage du terrain de football synthétique du complexe F-R BERIOT sur la commune de Saint-Ismier.
Annule et remplace la délibération du 06-02-2023

Sur le rapport de Monsieur FARRUGIA :

Dans un objectif de performance environnementale, le SIZOV souhaite modifier le système d'éclairage du terrain de football synthétique, sans en attendre l'obsolescence. Ceci permettra d'une part des économies importantes d'énergie et d'autre part une réduction des nuisances environnementales ainsi que sur la santé humaine.

La solution souhaitée par la collectivité est un remplacement des 12 projecteurs actuels en iodure métallique de 2000W chacun, par des projecteurs en technologie LED de 1000W chacun.

L'enveloppe de travaux prévisionnelle estimée à 28 324,00 € HT soit 33 988,80 € TTC, sera financée de la manière suivante :

FINANCEMENT	Taux	MONTANT HT
FIFA <i>Fédération Française de Football</i>	30 %	8 497,20 €
TOTAL SUBVENTION		8 497,20 €
AUTOFINANCEMENT		19 826,80 €
MONTANT TOTAL		28 324,00 €

C'est pourquoi le Comité syndical, **à l'Unanimité**, AUTORISE le Président du SIZOV à faire les demandes de subvention auprès de l'ETAT et de la fédération française de football pour le remplacement de projecteurs du terrain de football synthétique.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
Montbonnot-Saint-Martin, le 27 mars 2024

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Dominique BONNET



LE PRESIDENT

Gilles FARRUGIA.

